

AIDE FINANCIÈRE - ORGANISATION ET/OU PARTICIPATION AU COLLOQUE/RECHERCHES

Dans un souci de transparence, il a été décidé de consigner dans un document écrit et diffusé à l'ensemble des enseignants, chercheurs et doctorants, les types d'aides que l'École doctorale peut attribuer, leur montant, et les critères sur la base desquels elles sont attribuées.

Compte tenu de la tendance croissante des enseignants, chercheurs et doctorants à se tourner vers l'École doctorale, il est apparu nécessaire de mieux préciser les procédures d'attribution dès lors que nous serons éventuellement amenés à arbitrer entre plusieurs demandes concurrentes.

▶ Aides aux manifestations scientifiques

nde, accompagnée du programme, d'une estimation des frais, et de l'indication des autres aides (Unités de recherche, autres écoles doctorales, conseil scientifique, divers organismes publics ou doit parvenir au moins deux mois avant la date prévue pour le colloque.

trouvez les dossiers ci-dessous en téléchargement.

[ements](#) [pour](#) [recherches](#)
[sation](#) [manifestation](#) [scientifique](#)
[on manifestation scientifique](#)

▶ Aides à la prise en charge des frais de soutenances de thèse

doctorale a vocation à prendre en charge les frais que l'organisation d'une soutenance, et llement d'hébergement, génère nécessairement.

ard, l'École doctorale souhaiterait dans la mesure du possible pouvoir faire l'avance de frais de des membres des jurys. Encore faut-il que l'information soit préalablement présentée à l'École et ce dans un délai raisonnable. Les directeurs de thèse qui souhaitent avancer les titres de des membres d'un jury sont donc invités à informer l'École doctorale de leurs besoins de ent au moins deux mois avant la soutenance.

Mis à jour le 14 mars 2019

1.parisnanterre.fr/aide-financiere-organisation-et-ou-participation-au-colloque-recherches-673554.kjsp?